

Une nouvelle fonctionnalité permet aux participants d'évaluer les fournisseurs de services paramédicaux

À compter du 22 août, les participants de votre régime auront la possibilité d'évaluer leurs fournisseurs de services paramédicaux* (de 1 à 5 étoiles) au moment de présenter une demande de règlement en ligne sur la version pour ordinateur de masunlife.ca.

Plus tard cette année, ces évaluations seront intégrées à une nouvelle fonctionnalité pratique ajoutée à l'application ma Sun Life mobile afin d'aider les participants à trouver des fournisseurs de services paramédicaux** dans leur région.

Restez à l'affût au cours des prochains mois pour en savoir plus sur cette nouveauté technologique visant à favoriser la santé et le bien-être des participants de votre régime, et à rendre leur vie encore plus radieuse sous le soleil.

Nous avons préparé [une communication à l'intention des participants](#) que vous pouvez distribuer aux participants de votre régime.

Des questions?

Veillez communiquer avec votre représentant aux Garanties collectives de la Financière Sun Life.

*s'entend des chiropraticiens, physiothérapeutes, ostéopathes, massothérapeutes, docteurs en naturopathie, podiatres (sauf en cas d'intervention chirurgicale), psychologues et acupuncteurs

** Fournisseurs de services paramédicaux pour lesquels la Financière Sun Life a reçu une demande de règlement d'un participant au cours des six derniers mois